

Annexe 2.3 - TABLEAU DE BORD SNPPE 67 avec Ville de Strasbourg

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2021 (diagnostic)	Niveau des indicateurs en 2022	Niveau d'atteinte de l'objectif en 2023	Niveau d'atteinte de l'objectif en 2024
Engagement 1 : Agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leurs familles						
Rendre obligatoire l'entretien prénatal précoce (EPP) Objectif n° 1	Atteindre à horizon 2022 un taux de couverture par la PMI d'au moins 20 % des entretiens prénataux précoces au niveau national	Nombre de naissances vivantes selon le domicile de la mère (source INSEE)	12 397	10 892	11 298	10 378
		Nombre d'entretiens du 4e mois réalisés par la PMI (source DREES / CD)	152	1059	1444	1405
		Part des femmes enceintes ayant bénéficié d'un entretien du 4e mois réalisé par la PMI	1,3%	10%	13%	14%
Généraliser les bilans de santé en école maternelle Objectif n° 2	Faire progresser le nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI et se rapprocher du contenu de l'examen de santé tel que défini dans le carnet de santé <i>Cible nationale à horizon 2022 : entre 80 et 90 % des bilans de santé réalisés par la PMI (médecin ou protocole pluridisciplinaire)</i>	Cohorte d'enfants de 3-4 ans scolarisés en septembre N-1 (source Education nationale)	12 776	12 176	12 019	11 776
		Nombre d'enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI (source DREES / CD)	65,00%	ND	ND	8153
		Nombre de bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI pour l'ensemble du département (source DREES / CD)		7898	7281	ND
		Nombre d'enfants vus en bilans de santé en école maternelle réalisés par la PMI pour l'ensemble du département (source DREES / CD)		7874	7264	8153
		Dont par un médecin de PMI	ND	572	468	244
		Dont dans le cadre d'un protocole pluridisciplinaire	ND	ND	ND	ND
		Part des enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un bilan de santé à l'école maternelle réalisé par la PMI	ND	64,70%	60%	69%
Augmenter le nombre de visites à domiciles et de consultations infantiles	Doublé au niveau national les visites à domicile pré et postnatales réalisées par des sages-femmes de PMI en faveur des familles vulnérables <i>Cible nationale à horizon 2022 : doublement, soit environ 20 % des femmes/enfants bénéficiant de VAD de PMI</i>	Nombre de femmes ayant bénéficié d'au moins une VAD prénatale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES / CD)	ND	ND	1497	1372
		Nombre de femmes ayant bénéficié d'au moins une VAD postnatale réalisée par une sage-femme de PMI (source DREES / CD)			225	378
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD prénatale réalisée par une sage-femme de PMI	ND	ND	13%	13%
		Part des femmes ayant bénéficié d'une VAD postnatale réalisée par une sage-femme de PMI			2%	4%
Objectif n° 4	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national, au moins 15 % des enfants bénéficient de l'intervention à domicile d'infirmières puéricultrices de la PMI, notamment jusqu'aux deux ans de l'enfant et dans les familles vulnérables	Nombre d'enfants de 0 à 6 ans (source INSEE)	87 074	71 346	73 251	71 987
		Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par une puéricultrice ou une infirmière de la PMI (source DREES / CD)	6 219	5 379	5120	4354
		Part d'enfants ayant bénéficié d'une VAD réalisée par la PMI	7% pour la tranche 0-2 ans	7,50%	7%	6%
	Permettre qu'à horizon 2022, au niveau national,	Nombre d'examens médicaux obligatoires réalisés par des médecins de PMI (source SNDS)	11 575	ND	ND	ND

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2021 (diagnostic)	Niveau des indicateurs en 2022	Niveau d'atteinte de l'objectif en 2023	Niveau d'atteinte de l'objectif en 2024
Objectif n° 5	au moins 20 % des enfants bénéficient de consultations infantiles en PMI correspondant à des examens de santé obligatoire du jeune enfant, en particulier pour les enfants jusqu'à deux ans	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une consultation réalisée par un médecin de PMI (source DREES / CD)	4750 pour la tranche 0-2 ans	7 451	7162	7132
		Part d'enfants 0 à 6 ans ayant bénéficié d'une consultation réalisée par un médecin de PMI	19,0%	10,4%	9,80%	9,91%
Engagement 2 : Sécuriser les parcours des enfants protégés et prévenir les ruptures						
Renforcer les CRIP Objectif n°6	Action 6: Renforcer les moyens, les ressources et la pluridisciplinarité des cellules de recueil des informations préoccupantes (CRIP) pour atteindre sur l'ensemble du territoire un délai maximal de trois mois par évaluation	Nombre d'IP entrantes	4 285	5 218	6355	7147 (en 2024)
		Nombre d'IP évaluées	2652	1587	1572	1488 (en 2024)
		Nombre d'IP évaluées en moins de 3 mois	ND	ND	ND	NC
		Nombre d'agents formés (TMS et cadres)	SO	250	ND	NC
		Nombre de vacations de psychologues			renfort de 5 postes	NC
Objectif n° 7	Action 7: Systématiser et renforcer les protocoles informations préoccupantes (IP) Réactualiser le protocole enfance en danger dans le cadre de la CEA	Signature d'un nouveau protocole	SO	En cours niveau Alsace	En cours niveau Alsace	En cours niveau Alsace
		Nombre de réunions d'information	SO	ND	ND	ND
		Nombre d'actions de sensibilisation	SO	0	0	ND
Créer un référentiel national de contrôle des lieux d'accueil Objectif n° 8	Action 8: Systématiser un volet "maîtrise des risques" dans les schémas départementaux de protection de l'enfance incluant un plan de contrôle des établissements et services	Nombre d'agents formés sur la période du contrat	SO	0, à défaut de places à l'ENPJJ	2	2
		Réalisation du protocole	SO	80%	100%	100%
		Réalisation du calendrier du plan de contrôles	SO	80%	100%	100%
		Nombre de contrôles réalisés	1	2	7	7
		Intégration des fiches actions au sein du schéma de protection de l'enfance	SO	En cours	En cours	SO
Action n°9.1: créer un dispositif de répit, adossé à une structure médico-sociale, offrant un accompagnement éducatif renforcé et une prise en charge pédopsychiatrique pour des mineurs à double vulnérabilité A partir de 2024 : Soutenir les structures ASE pour l'accueil de jeunes mineurs présentant une double vulnérabilité		Lancement de l'appel à projet	SO	Réalisé	SO	SO
		Nombre de mineurs présentant une double vulnérabilité pour	SO	Réalisé	SO	22
		Coût global et moyen des renforts consentis aux structures	SO	Non réalisé	SO	528 500 €
		Part des mineurs confiés à l'ASE présentant une double vulnérabilité parmi les mineurs faisant l'objet d'un placement non exécuté	SO	SO	SO	ND
		délai moyen de mise en œuvre du placement / de réorientation	SO	Non réalisé	SO	ND
		Effectivité de l'extension de l'ouverture de places en IME	SO	Non réalisé	8 places	8
		Nombre total d'accueil réalisés pendant les week-ends et vacances scolaires	SO	SO	SO	SO
		Nombre d'enfants confiés différents concernés par an	SO	SO	8	9

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2021 (diagnostic)	Niveau des indicateurs en 2022	Niveau d'atteinte de l'objectif en 2023	Niveau d'atteinte de l'objectif en 2024
Garantir l'accompagnement de tous les enfants protégés en situation de handicap Objectif n° 9	Action 9.2 : Créer de façon conjointe ARS CeA, une unité de vie ouverte à l'année en IME, dédiée aux enfants confiés en situation de handicap	Profils des enfants pris en charge	SO	SO	SO	déficience légère ou importante, handicap léger ou important avec troubles psychiatriques et TSA, sans lien familiaux pour certains
		Nombre et nature des actions conjointes mises en place, en lien avec les services de l'ASE	SO	SO	SO	2
	Action n°9.3: Compléter l'offre d'une équipe mobile d'appui	Nombre de jeunes pris en charge par l'équipe	SO	ND	53	17
		Lieu de prise en charge principal	SO	Lieu d'accueil	Education Nationale (école élémentaire)	
		Durée d'intervention de l'équipe mobile	SO	ND	90 jours	340H
		Délai moyen entre le signalement et l'intervention effective	SO	ND	100 jours	3 MOIS
		Nombre d'interventions pour le suivi de chaque enfant	SO	ND	5,26	10
		Nombre de participants aux formations, informations par an	SO	ND	ND	ND
Créer 600 nouvelles places d'accueil en fratries au niveau national à l'horizon 2022 Objectif n°18	Action n°12: Augmenter la capacité d'accueil des fratries dans le dispositif bas-rhinois	Date d'ouverture de la structure	SO	21-oct-22	21/10/2022	31/10/2024
		Nombre d'enfants accueillis au 31 décembre de chaque année	SO	10	10	15
Diversifier l'offre en matière de protection de l'enfance à domicile Objectifs n°19	Action n°13: Création de postes de travail social "Aide à la parentalité"	Nombre de postes de TS parentalité déployés	SO	10	8	2
		Nombre de familles accompagnées par les éducateurs à la parentalité dans les zones rurales et dans les QPV	SO	82 familles	79 familles	150
		Nombre d'enfants accompagnés par les éducateurs à la parentalité dans les zones rurales et dans les QPV	SO	126 enfants	118 enfants	68
		Nombre de familles accompagnées n'ayant pas souhaité poursuivre l'accompagnement	SO	12	3	13
	Action n°13-2 : Création de places de Placement à domicile (PAD)	Nombre de places occupées				21
		Durée de la mesure				17,5 MOIS
		Orientation à la fin de la mesure				fin AA/AE (52% des cas)
	Action n°14: Augmenter la capacité de prise en charge en Aide Educative à Domicile Renforcée afin de mieux répondre aux besoins de la population	Date d'ouverture des mesures supplémentaires	SO		SO	SO
		Nombre de mesures prises en charge à chaque fin de mois	SO	35	36	39
		Délai d'attente avant le démarrage des mesures	SO	0	0	ND
Nombre de mesures en attente		SO	ND	ND	ND	

Engagement 3: Donner aux enfants les moyens d'agir et garantir leurs droits

Mesure	Objectif	Indicateur	Niveau des indicateurs en 2021 (diagnostic)	Niveau des indicateurs en 2022	Niveau d'atteinte de l'objectif en 2023	Niveau d'atteinte de l'objectif en 2024
Développer la participation des enfants et des jeunes Objectif n°10	Action 12: Systématiser la participation des enfants et des jeunes aux observatoires départementaux de la protection de l'enfance (ODPE)	Constitution du groupe d'enfants	SO	Non réalisé	création du conseil des jeunes le 06/05/2023	création du conseil des jeunes le 06/05/2024
		Nombre d'enfants participant à l'ODPE	0	0	40	40
		Date des rencontres	SO	SO	1	10/02/2024 03/04/24 15/06/24 06/09 et 07/09/24 06/11/24
		Contributions du groupe à la conférence stratégique	SO	SO	SO	SO
Engagement 4 : Préparer leur avenir et sécuriser leur vie d'adulte						
Faciliter l'accès aux droits et l'accompagnement vers l'autonomie des anciens MNA Objectif n° 25	Action 15: Renforcer l'offre d'accompagnement dédiée aux jeunes majeurs, notamment anciens MNA	Nombre de places ouvertes et occupées	SO	0	SO	SO
Conditions pour y parvenir						
Repenser la gouvernance Objectif n° 11	Action 13: Renforcer l'ODPE	Nombre de réunions de l'ODPE, conférence stratégique et comité technique	SO	1 + installation de l'observatoire alsacien	0	3
		Nombre de points à l'ordre du jour concernant les données chiffrées	SO	3	0	ND
		Actualisation des données chiffrées à l'échelle de la CeA	SO	oui	oui	oui

Légende

SO : Sans objet

ND : Non disponible